

comme ces deux traductions, quelque anciennes qu'on les suppose, sont assez récentes (1), en égard aux temps qui nous occupent, et que la version arabe (2) que l'on a dans nos Polyglottes de Paris et de Lon-

Carpov., *Critic. sacr.*, part. II, cap. 5, § 5, pag. 645.

(1) Confer. Brian. Walton. *loc. cit. Prolegom.*, cap. 15, § 17, pag. 96; Jo. Gottlob Carpov., *loc. cit.*, pag. 646; Eduard. Pocockius, *Præfatio variantibus lectioibus in Pentateucho arabico*, tom. VI, Polyglott. Londinens., præmissa.

M. l'abbé Renaudot dit (*loc. cit.*) que la plus ancienne version arabe de l'Écriture est celle qu'Haret, fils de Sinan, composa d'après le texte des LXX, et qu'il y a plusieurs manuscrits qui portent son nom, quoiqu'ils soient fort différents entre eux; ce que l'on doit toutefois attribuer plutôt à l'ignorance ou à la liberté des copistes qu'à l'auteur de la version. Selon M. l'abbé Renaudot, on ne sait d'Haret que le nom, sans aucun indice du temps auquel il a vécu. Dans une lettre que ce savant abbé écrivit au père le Long, lui lui marqua encore, qu'outre cette version d'Haret, un écrivain anonyme, dont le manuscrit existe dans la bibliothèque du roi, soutient qu'il y en a une d'une plus grande antiquité, dont on ignore l'auteur; enfin une troisième, également faite sur le texte des LXX (Jacob le Long, *Biblioth. sacr.*, *loc. cit.*, pag. 115). Mais si Haret, fils de Sinan ou Senan, fils de Sebah, n'a fleuri que vers la fin du XV^e siècle, ainsi que l'assure le savant Assemani, archevêque d'Apamée (*ubi supra loc. cit.*, pag. 61), il est évident que tous les manuscrits qui passent sous le nom d'Haret, sont très-modernes, et qu'il doit exister d'autres versions arabes, beaucoup plus anciennes, comme l'observe avec raison l'auteur arabe du manuscrit de la bibliothèque du roi de France.

(2) « Quod christianum quemdam alio tempore; sectæ melchitæ, concurrentem aliquando audivi, non reperiri penes ipsos arabice exemplar Bibliorum aliquod, quod æquum filio contextum partibus inter se congruis apteque dispositis constaret; idem de illo quod magnificis nobilissimi viri sumptibus, laudatissimaque virorum doctorum industria Parisiis nobis exhibitum est, Londiniquæ non minori cura ac laude feliciter expressum, merito affirmari posse res ipsa testatur. Eiusmodi scilicet esse quod e diversis atque inter se nullum discrepantibus latinis contextum sit, sive id æque, qui ipsam describeret, sive (quod magis verisimile) quod ipsi ad manum non fuerit omnium librorum ab uno aliquo concinnata versio; adeo ut necesse habuerit, quo integrum sibi corpus conficere, partes parum sibi constantes, utpote, e diversis fontibus, diversis seculis et a diversarum sententiarum hominibus profectas connectere. Hinc factum, ut librorum Veteris Testamenti alii ea lingua edidi fontem hebraicum; alii LXXII^o versione, sive ex ea immedie, sive (quod de plerisque forsitan affirmandum) mediante syriaca derivati referant. Non idem ergo de omnibus iudicium fieri potest, etc. » Eduard. Pocockius, *loc. cit.* Confer. le Long, *loc. cit.*, pag. 122, seqq.; Jo. Gottlob Carpov., *loc. cit.*, pag. 646, seqq.; Rich. Simon, *Disquisitiones criticæ*, etc., cap. 21, pag. 177, seqq.

Une preuve bien forte que le compilateur de cette version arabe ne s'est point abstenu de suivre son texte primitif avec cette scrupuleuse fidélité que tout traducteur ne doit jamais perdre de vue dans une entreprise de cette nature, c'est que la version, par exemple, du Pentateuque s'attache tantôt à l'hébreu; tantôt elle s'en éloigne, sans s'accorder même avec les autres versions. Aussi doute-t-on avec fondement que cette même version arabe soit celle de Saadias Gaon. Il y a entre l'une et l'autre des différences notables. Le savant Pocock la croit toutefois de ce doc-

tres, n'est point exempte de ces défauts qu'on remarque dans les autres traductions en la même langue, nous ne pouvons pas en retirer tout l'avantage que nous devrions en attendre. Elles ont néanmoins leur grande utilité, en ce qu'elles appuient les différentes observations que nous avons faites jusqu'à présent sur l'intégrité et la pureté essentielles de nos Écritures hébraïques.

Ce que je viens de dire touchant l'utilité de cette version arabe, on peut l'appliquer aussi aux autres textes qui sont imprimés dans la Polyglotte de Londres, et dont il reste encore des manuscrits dans plusieurs bibliothèques de l'Europe. Ces textes rendent également témoignage à la sincérité de l'original hébreu. Mais je me dispense volontiers de discuter cette matière. Les auteurs que j'ai cités touchant les versions syriaques et arabes fournissent suffisamment de lumière sur le même sujet. Il est temps de terminer ce qui a rapport à l'époque que j'envisage.

Je n'insisterai pas même sur les précautions que durent prendre les premiers chrétiens, ceux principalement qui étaient Juifs d'origine, pour garantir les originaux de nos livres saints des erreurs que la malice humaine pouvait y introduire. Dans les églises, il y avait des archives uniquement destinées à conserver le dépôt (1) des divines Écritures. On les mettait par là à couvert des fraudes des hérétiques. On recourait à ces archives, si jamais il arrivait que les exemplaires vissent à se perdre ou à contracter des taches dont des copistes ignorants ne sont que trop capables.

Le siècle d'Origène et les suivants vont nous offrir d'autres considérations intéressantes. Réservez-les pour un troisième et quatrième mémoire.

teur juif; mais il a raison de soutenir qu'elle est beaucoup interpolée, et qu'on l'a retouchée d'après des exemplaires syriaques ou grecs.

(1) Ce que Lactance rapporte au sujet de l'édit de Dioclétien contre les chrétiens, prouve que l'on conservait les saintes Écritures dans les églises que ce prince ordonna de démolir. Les fidèles de Nicomédie firent les premiers exposés aux fureurs de cet ennemi de la foi de Jésus-Christ. « Repente adme ductus luce ad Ecclesiam prefectus (Galerius) cum ductus in tribunal et rationalibus venit; et reversus foribus, simulacrum Dei queritur. Scripture reportis incenduntur. Datur omnibus præda. » Lactantius, *de Mortibus persecutorum*, § 12, in fine ejusd. oper. edit. Cantabrig. 1685, pag. 535.

Les chrétiens étaient si jaloux de ce sacré dépôt, qu'ils avaient même des lieux destinés à écrire les livres saints, et l'on en donnait quelquefois des copies pour de l'argent; mais seulement aux chrétiens. « Tuus deinde jubet (Manes) in carcere positus legis christianorum libros comparari,.... sumpto ergo aliquo tantulo auri, modo abierunt ad loca in quibus christianorum libri conscribentur, et simulantes se nuntilos esse christianos, rogabant prestari sibi in carcere constitutum. » Acta Archiepiscopi episcopi. Meppertan., et Manesii hæresiarum Disputatio, ad calcem operum S. Hippolyti ex recens. Jo. Alb. Fabricii, ed. Hamburg. 1718, tom. II, pag. 182.

TROISIÈME ÉPOQUE.

DE L'INTÉGRITÉ ET DE LA PURETÉ DU TEXTE ORIGINAL DE NOS LIVRES SAINTS DU VIEUX TESTAMENT, DEPUIS LE TEMPS D'ORIGÈNE JUSQU'AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Ce serait remplir très-imparfaitement l'objet que nous nous sommes proposé, et nos Considérations deviendraient insuffisantes, si nous nous arrêtions aux seuls siècles que nous venons de parcourir dans nos deux premiers mémoires. Quoique nous osons nous flatter d'avoir dissipé bien des doutes que des critiques peu circonspicés n'ont que trop répandus sur l'intégrité des monuments sacrés de la révélation, notre plan exige que nous fassions d'autres recherches.

Il se présente à nos regards une suite de siècles capables de fournir plus d'une remarque intéressante. Tous ces travaux que les Juifs et les chrétiens ont entrepris en différents temps, sur nos Écritures hébraïques, sont autant de monuments incontestables, liés les uns aux autres, qui forment une chaîne jamais interrompue d'une tradition sûre, pour consta-

ter la conservation de l'original hébreu dans sa pureté et dans son intégrité essentielles jusqu'à nos jours.

Nous suivrons les principaux de ces travaux, en nous attachant d'abord à ceux que nous devons aux chrétiens, depuis Origène jusqu'à la fin du XVI^e siècle. De là nous passerons aux travaux dont nous sommes redevables aux Juifs. Nous reprendrons même de plus haut ce qui concerne cette nation, relativement à nos vus. Ces deux preuves réunies ensemble doivent donner beaucoup de jour à la matière présente. Il ne me paraît pas qu'il y ait même d'argument plus propre à montrer que nos Écritures hébraïques se sont toujours conservées exemptes de fautes préjudiciables aux vérités du dogme et de la morale.

DE L'INTÉGRITÉ DE L'ORIGINAL HÉBREU, JUSTIFIÉE PAR LES TRAVAUX DES CHRÉTIENS SUR LE MÊME TEXTE, DEPUIS LE TEMPS D'ORIGÈNE JUSQU'À LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE. AVANTAGES QUE LA RELIGION ET LES BONNES ÉTUDES ONT RETIRÉS DE CES TRAVAUX.

Dans cet intervalle de temps, que nous allons embrasser, combien d'indices n'a-t-on pas qui donnent la véritable voie qu'il faut suivre, pour s'assurer de la pureté et de l'intégrité du texte original des livres du Vieux Testament? Les seuls Hexaples (1)

(1) Ce grand ouvrage, digne de l'immortalité, formait une collection trop importante pour la passer sous silence. C'était un immense recueil composé de plusieurs versions grecques, rangées en autant de colonnes, toutes collatérales, vis-à-vis de notre texte original, décrit en caractères grecs et hébreux.

Dans les anciens on trouve ces travaux d'Origène, cités sous le nom de Tétraples, d'Hexaples et d'Octaples. S. Epiphane, qui a expliqué avec beaucoup de netteté et de précision l'économie de la grande collection d'Origène, dit (*De Ponderibus et Mensuris liber*, cap. 49, *Oper. tom. II edit. jam cit. Paris.*, 1622, pag. 175; *confer. Petavi animadversiones ad eund. Epiphani. libr., ad calcem ejusd. sancti Operum*, pag. 404, seq.) que les Tétraples renfermaient sur quatre colonnes les versions grecques d'Aquila, de Symmaque, des LXX et de Théodotion. Ces Tétraples étaient un ouvrage à part; et l'on doute si Origène y travailla avant ou après qu'il eut donné ses Hexaples. C'est toutefois un sentiment assez reçu, que ce Père s'occupa d'abord de ses Tétraples, quoique Henri de Valois ait été d'une opinion contraire (*Not. in Eusebii Pamphili ecclesiastica Historia lib. IV, cap. 16, pag. 277 edit. jam cit. Cantabrig. 1720*);

d'Origène, tout imparfait qu'ils nous sont parvenus, rendront à jamais durable la mémoire de ce célèbre

mais le P. Bernard de Montfaucon, qui l'a combattu (*Præliminaria ad Hexapla Origenis a se edita, cap. I § 5, p. 9, seqq.*), prétend même que, dans cette première compilation, Origène mit simplement l'édition des LXX, telle qu'il l'avait trouvée, sans y faire aucune révision, comme il la fit dans la suite, quand il donna ses Hexaples avec ses Octaples. Lorsqu'il ces quatre versions Origène ajouta le texte hébreu, transcrit en lettres grecques et hébraïques, tout ce corps d'ouvrage prenait le nom d'Hexaples, comme nous l'apprend Rufin, qui avait été témoin oculaire de cet ordre. « Famosissimos illos codices primus composuit Origène (Origenes), in quibus per singulas columnas e regione separatim opus interpretis antiscyusque descripsit: ita ut primo omnium ipsa hebraica verba hebraicis litteris poneret; secundo in loco per ordinem graecæ litteræ e regione hebraica verba describeret; tertiam Aquilæ editionem subjungeret; quartam Symmachii; quintam LXX interpretum que nostra est; sextam Theodotionis collocaret. Et propter hujusmodi compositionem exemplaria ipsa nominavit ἑξαπλά. » Rufinus, *Interpretatio Fausæ. hist. eccles.*, lib. VI, cap. 45 edit. Basil., 1528, pag. 411.

S. Jérôme nous atteste également qu'il régnaît dans les Hexaples d'Origène l'ordre que nous venons de décrire après Rufin (*Hieronym. Comment. in cap. III, Epistol. ad Titum, Oper. tom. IV, part. I edit. novæ Paris. jam cit., col. 437*). S. Epiphane en convient

docteur de l'Église. Ils sont une preuve non équivoque de sa grande capacité, comme de ce qu'on était en état d'exécuter sur notre texte hébreu, dans les premiers âges du christianisme. Les précieux restes de ces Hexaples doivent nous faire sentir combien on perdit la religion et les lettres par la perte d'un ouvrage qui était d'un travail immense, et en même temps si capable de jeter le plus grand jour sur l'intelligence de nos divines Écritures. Quoi de plus propre encore à nous transmettre dans sa pureté et

aussi. Ces autorités ne permettent pas d'embrasser l'opinion de quelques savants qui ont été d'un autre sentiment.

Origène ne borna point là ce recueil. Ses laborieuses recherches lui procurèrent deux autres versions grecques : à elle le joignit à la même collection des Hexaples à laquelle on pouvait donner le nom d'Octaples, sans en être pourtant un ouvrage distinct. Ces deux versions y étaient désignées sous le nom de cinquième et sixième éditions, qui ne renfermaient cependant qu'une partie de la Bible, du moins si on en juge par les exemplaires qu'Origène en avait, et par les fragments qui nous en restent. *Quibus quantum graecis editionibus, si hebraicae duae accesserint, Hexapla vocatur. Quod si quintam et sextam editionem adduxeritis, consequens est ut Octapla nominetur.* S. Epiphanius, loc. cit.

On voit par là qu'il y avait dans les Octaples autant de colonnes que de textes différents, recueillis par Origène. Ainsi la 1^{re} colonne renfermait le texte primitif en caractères hébreux ; la 2^e représentait ce même texte en lettres grecques ; la 3^e était destinée à la version d'Aquila ; la 4^e nous donnait celles de Symmaque ; la 5^e occupait le texte grec des LXX ; la 6^e était pour la version de Théodotion ; moi, cinquième édition grecque se trouvait dans la 7^e colonne ; et la sixième édition dans la 8^e.

Outre ces différentes versions, il y en avait une septième sans nom d'auteur : elle contenait les Psaumes ; et c'est sans fondement que Humphrey Hody (*De Bibliorum Textibus originalibus*, etc., lib. IV, cap. 1, pag. 353, seq.) l'a mis en doute. Enseble (*Histor. Eccles.*, lib. et cap. cit., pag. 275, seq.) s'exprime là-dessus en termes bien formels. Henri de Valois, Daniel, Huet et Isaac Vossius concluent même du témoignage d'Eusèbe, qu'elle n'avait que les Psaumes. Mais les fragments qui nous restent de cette 7^e édition prouvent encore qu'elle renfermait les petits prophètes. S. Jérôme l'insiste dans son Commentaire sur le II^e chap. d'habacuc (*Oper.* tom. III, col. 1606). C'est aussi une erreur dans Sixte de Siéne d'avoir écrit que la grande collection d'Origène ne contenait rien de la 7^e version.

Comme Origène avait employé cette septième édition dans sa grande collection, on eût pu désigner son recueil sous le nom d'Éneaples, quoique les anciens ne lui aient jamais donné ce nom. *Nobis cura fuit omnes veteris legis libros quos vir doctus Adamanthius in Hexapla digesserat, de caesariensi bibliotheca descriptos ex ipsi authenticis emendas, in quibus ipse hebraea propriis sunt characteris verbi descriptis, et graecis litteris tramite expressa vicinis. Aquila etiam et Symmachus, Septuaginta, et Theodotii suum ordinem tenent. Nonnulli vero libri, et maxime hi qui apud Hebraeos versus compositi sunt, tres alias editiones habent, quarum quintam, sextam et septimam translationem vocant, auctoritatem sine nominibus interpretum consecutus. Hieronymus. Commentar. in Epistolam ad Titum, cap. 5, Oper. tom. IV, loc. cit. Confer. Rufinus, supra et loc. cit.*

On peut juger de la disposition de ces travaux d'Origène par la table suivante. L'ordre que nous y tenons nous paraît très-conforme à ce que nous ve-

son intégrité ce même original que la Providence a daigné nous conserver ? Rien n'était aussi plus avoué de nous de dire de cette collection d'après le témoignage des anciens.

TITRES.	Aquila.	Symmaque.	LXX Interp.	Théodotion.
	Aquila.	Symmaque.	LXX Interp.	Théodotion.
	Aquila.	Symmaque.	LXX Interp.	Théodotion.
	Aquila.	Symmaque.	LXX Interp.	Théodotion.
Hébreu en lettres grecques.	Hébreu en lettres grecques.	Hébreu en lettres grecques.	Hébreu en lettres grecques.	Hébreu en lettres grecques.
Hébreu en lettres hébr.	Hébreu en lettres hébr.	Hébreu en lettres hébr.	Hébreu en lettres hébr.	Hébreu en lettres hébr.
Hexaples.	Hexaples.	Hexaples.	Hexaples.	Hexaples.
Éneaples.	Éneaples.	Éneaples.	Éneaples.	Éneaples.
Éneaples.	Éneaples.	Éneaples.	Éneaples.	Éneaples.
Éneaples.	Éneaples.	Éneaples.	Éneaples.	Éneaples.

Telle était la forme d'un si grand ouvrage, à la faveur duquel on pouvait comparer d'un seul coup d'œil ces différentes versions avec le texte hébreu ; voir ce qui manquait à ces mêmes versions, ce qu'elles avaient de superflu ; sentir, en un mot, combien elles s'éloignaient et en quoi elles se rapprochaient de notre original. Ajoutons avec le savant M. Duguet, qu'on pouvait connaître avec facilité et avec exactitude quel était le vrai sens de l'Écriture ; les versions s'écartant l'une de l'autre assez rarement, et n'étant au contraire différentes, pour l'ordinaire, qu'en ce qu'elles partagent entre elles la fécondité, l'étendue et les richesses de l'original. Difficile est enim tibi dicens a se interpretes fieri, ut non se aliqua vicinitate christiana. S. Augustinus, liber II, de Doctrina christiana, cap. 12, § 17, Oper. edit. supra cit. Paris. 1673 seqq., tom. III, part. I, col. 25.

Cet admirable ouvrage, dit encore M. Duguet que nous citerons plus bas, était un secours pour tous ceux qui n'entendaient pas la langue originale, car ils pouvaient s'en fier au rapport et à l'union qu'ils trouvaient entre tant d'interprètes, et on avait sans peine ce que S. Augustin croyait être absolument nécessaire pour bien entendre l'Écriture. *Namque aut ignotum verbum facti haerere lectorum, aut ignota lectio. Quae si ex alienis linguis veniunt, aut quaedam sunt ab eorum linguarum hominum, aut eorum lingua, sit et otium est et ingenium, ediscenda, aut plurimum interpretum consulenda collatio est. Idem, loc. cit., cap. 14, § 21, col. 27.*

J'ai observé ci-dessus que, du temps d'Origène, la version des LXX avait déjà contracté bien des vices considérables ; mais ces défauts, quelque notables qu'ils fussent alors, et quels qu'ils soient

taeux à l'Église qu'une semblable collection, pour rabattre la vanité des Juifs, qui se flattaient insolent-

encore de nos jours, ne touchent, dans le fond, ni à la foi, ni aux mœurs. On ne saurait trop inculquer cette vérité. L'Église, qui a le dépôt des divines Écritures, qui est toujours guidée par l'Esprit saint, n'a jamais permis, ni n'a pu permettre que les exemplaires des versions, soit grecques, soit latines, que faites contraires à son enseignement. Dans tous les temps, elle a été même intéressée à se procurer les traductions les plus conformes aux originaux ; aussi l'a-t-elle fait. Elle n'a même cessé de recommander que les versions consacrées à son usage fussent très-correctes.

Origène rendait un service important à l'Église, en donnant tous ses soins au grand ouvrage dont nous parlons. Dans sa belle lettre à Jules Africain, on voit encore qu'un des motifs qui lui fit entreprendre ce travail était de fermer la bouche aux Juifs et aux Samaritains, qui avaient la témérité de dire que les chrétiens n'avaient et n'entendaient pas les véritables Écritures (*Voilà Epiphanius, loc. cit., cap. 2, pag. 160*).

Origène n'épargna donc ni fatigues, ni dépenses, pour procurer d'abord la version des LXX interprétées des fautes qui s'y étaient glissées, soit par ignorance ou par la négligence des copistes, soit par l'usage de quelques prétendus critiques, comme il le dit lui-même : *Nunc autem propter scribarum quorundam incuriam, sive propter nefariam aliquorum Scripturas emendationum audaciam, sive propter eos qui dum emendant, pro arbitrio suo addunt vel detrahunt, magna enim vero existit exemplarium differentia.* Origène, tom. XCVII Commentariorum in Math., Opera tom. III, edit. supra cit. Paris. 1755, seqq., cura D. Caroli de la Rue, pag. 674.

Ce savant père en fit une bonne révision d'après les meilleurs et les plus anciens manuscrits qu'il put dérober, surtout à Alexandrie, où il avait demeuré plusieurs années. Mal de ces seconds, il conféra ensuite cette même version avec un bon texte hébreu, de sorte que l'exemplaire des LXX des Hexaples, au rapport de S. Jérôme, dans sa lettre à Sunnia et à Prœtice, comme l'observe notre savant père le Quén (*Défense du texte hébreu*, ch. I, pag. 20, et ch. 3, pag. 67), passait pour le plus correct et le plus fidèle de son temps.

Pour rendre sa compilation véritablement intéressante, Origène ent recourus aux versions grecques d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque ; il en employa trois autres qu'il découvrit en partie, et qui avaient été peu connues jusqu'alors. (*Voilà Eusebius, Histor. ecclesiast.*, lib. VI, cap. 16, pag. 275, seq. ; Euthymius Zigabenus, *Præfatio in Psalmos, inter varia sacra Stephani de Mognæ*, pag. 105 ; Humphrey Hody, *De Bibliorum textibus originalibus*, etc., lib. IV, cap. 1, pag. 589, seq. ; Jacob le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. I, cap. 5, sect. 1, pag. 147.)

Toutes ces différentes versions furent d'un grand secours à Origène, afin de mieux rétablir le texte des LXX dont se servaient communément les fidèles. Son objet était de montrer ce que ce même texte avait de trop et d'indiquer ce qui lui manquait. Ayant toujours en vue la leçon la plus conforme à l'original hébreu ; tant il le respectait et le considérait comme exempt d'erreurs (*Idem, epistola ad Julium Africanum*, num. 5, operum tom. I, pag. 147), il retint des LXX ce qui était autorisé par le plus grand nombre des meilleurs exemplaires, et en rejeta tout ce qui n'avait d'autre source que l'ignorance ou la hardiesse des copistes. *Collatis magna cura inter se editionibus et observatis eorum differentis, ita tamen ut aliquando plus laboris impenderimus Septuaginta interpretationi, ne quid admitteremur inducere videremur in Ecclesiam*

ment de posséder eux seuls la vérité hébraïque de nos livres saints.

quæ sub celo sunt. Idem, *epist. ead.*, loc. cit. ; consultez Jean Ernest Græbe, de *Vitis LXX interpret.*, et *Remediis ad Originem adhibit.*, cap. 1^o tom. ; *Bernard de Montfaucon*, loc. cit., cap. 4, § 1, pag. 57.

Origène avait placé le texte hébreu à la tête de sa collection, parce que cet original devait servir de règle pour bien apprécier toutes les autres versions contenues dans ce grand corps d'ouvrage. Comme il ne voulut point changer, ni altérer l'ancien texte des LXX, il marqua simplement d'obèles ou de petites broches ce qui ne se trouvait pas dans l'hébreu, et ce qu'il fallait retrancher de cette version comme étant superflue et inutile ; aussi les Grecs appelaient cet obèle, *επισημασμενός, gladium detractionarium.* Origène désigna ensuite par des étoiles ou astérisques mis à la marge, ce qu'il avait emprunté des autres versions, de celle entre autres de Théodotion. Mais pour faire voir jusqu'où allaient ces suppléments et ce qui lui paraissait de trop dans la version des LXX, il eut soin de terminer ou par deux gros points ; ou par cette autre marque = grammaticale, les mots ou les phrases du contexte notées en marge d'obèles et d'astérisques. Par ces sortes d'attention Origène prévenait toute confusion dans ses Hexaples. « *Ubi quod minus habetur in graeco ab hebraicis veritate Origènes translatione Theodotionis addidit, et signum posuit asteriscum, id est stellam quæ quod prius absconditum videbatur illuminat, et in medium profert. Ubi autem quod in hebraeo non est in graecis codicibus invenitur Obelus, id est, jacentem præpositum virgulam, quam nos latine versu possunt dicere ; quo ostensum jugulandum esse et confodiendum quod in authenticis libris non invenitur. Quæ signa et in Graecorum Latinorumque poematibus invenuntur.* Hieronymus, *epistola ad Sunnam et Prætelam*, operum tom. II, part. I, col. 630, seq. Vid. et ipse Origènes, *epist. jam laudat.*, num. 4, oper. tom. I, pag. 16, et not. editoris Caroli de la Rue.

Outre les obèles et les astérisques, il paraît qu'Origène avait mis dans ses Hexaples deux autres marques qui étaient en usage chez les grammairiens de ces temps-là, savoir le lispennique et l'hylopoëmienne. Le premier de ces signes indiquait, selon quelques auteurs, les variétés qui se trouvaient entre les versions grecques et le texte hébreu, mais seulement quant aux mots ; en tant qu'elles exprimaient la même chose en différents termes. Le second paraissait destiné à marquer ceux des endroits où les traducteurs grecs s'éloignaient plus ou moins du sens de l'original. Les écrivains ne convenaient pas trop cependant à quoi ces marques, dont la figure varie un peu dans les anciens, servaient précisément. Voyez ce qu'en ont dit Epiphanius, loc. cit., c. 8, pag. 161 ; Sixtus Senensis, *Bibliothec. sanct.*, tom. I, edit. jam cit. Neapolitana. 1742, lib. III, pag. 259, seqq. Andreas Masius, *Præfat. in Josue*, pag. 122 ; Henric. Valerius, *epistola ad Jac. Usertium de Vera LXX interp. Eusebii Histor. eccles. subjecta*, pag. 789, seqq., Elies Du Pin, *Protogones sur la Bible*, édit. d'Amsterdam. 1701, lib. I, ch. 6, § 6, pag. 193. Ernestus Græbe, *De Vitis vers. LXX interp. ante Originem avum illatis*, cap. 2, § 5, pag. 56 ; Bern. de Montfaucon, loc. cit., cap. 4, § 4, pag. 40, seqq. ; Jo. Albert. Fabric. *Biblioth. grec.*, vol. I, lib. II, cap. 2, § 18, not. pag. 274, et vol. II, lib. III, cap. 12, § 12, not. pag. 545 ; Petrus Dan. Huëtius, *Originianorum lib. III*, sect. 4, num. 7 ; Simon de Magistris, *Daniel secundum Septuaginta et Tredecim Originis, nunc primum editus et singulari codicis anoranorum supra 300, in-7^o, Romæ, typis Propagandæ fidei*, 1772, præfat., pag. 25.

Il y aurait bien des choses à dire sur cette importante compilation ; nous aurons plus d'une occasion d'y revenir. Consultez toutefois les auteurs suivants :

manuscrits hébreux pendant l'espace de deux ans qu'il y resta caché pour se soustraire aux cruautés de l'empereur Maximin contre les chrétiens ?

Dans sa belle lettre à Jules-Africanus, écrite de Nicomédie (1) vers l'an 228, Origène lui dit (2) qu'il a ramassé avec beaucoup de travail les différences de l'hébreu et du grec des LXX interprètes en conférant l'un avec l'autre ; qu'il a examiné à cet effet toutes les différentes versions ; qu'enfin il a fréquenté et consulté plusieurs Juifs pour savoir comment ils entendaient eux-mêmes certaines expressions de l'Écriture (3).

Des travaux de cette nature, qui demandaient de l'assiduité et de la patience, qui coûtaient tant de soins et de fatigues, exigeaient assurément qu'Origène se procurât quelque chose de plus que des manuscrits hébreux, communs et récents. Convenons que ceux qu'il eut entre les mains durent être d'une respectable antiquité et d'une autorité généralement reconnue, remonter même au delà du siècle des apôtres.

Des recherches si utiles à la religion, si avantageuses aux bonnes études, sont des preuves démonstratives de l'état d'intégrité où se trouvaient nos Écritures hébraïques au temps d'Origène. Il n'y avait pas de moyen plus sûr de nous en constater le dépôt inviolable.

Concluez de là que le texte hébreu n'a pu être corrompu depuis le temps des apôtres jusqu'à Origène ; car, s'il l'avait été lorsque ce grand homme entreprit ses travaux sur l'Écriture, il s'en serait très-certainement aperçu. Personne ne doute de l'excellence de son génie, de sa sagacité, de sa pénétration et de ses autres talents : et s'il s'en était aperçu, observe feu M. l'abbé Ladvocat (4), il en aurait averti ; il n'aurait eu garde d'insérer le texte hébreu dans la première colonne de ses Hexaples, de le donner pour le texte primitif et original des livres divins de l'Ancien Testament.

Les Hexaples d'Origène ne pouvaient être un ouvrage plus intéressant. Aussi toutes les Églises admiraient (5) cette grande collection et la regardaient

(1) Confer. Caroli de la Rue in *epistolam Jul. Africanum ad Origenem*, et *Origenis ad Julium Africanum responsionem de Susanna historia*, admonitio. Ejusdem Origenis oper. tom. 1, pag. 8, sub init.

(2) Idem Origenes, *epist. ad Jul. Africanum*, oper. tom. 1, num. 4, seq., pag. 15, seqq. Vid. supra, vol. II, not., pag. 14, in fine, et pag. seq.

(3) Idem, loc. cit., num. 6, pag. 18.

(4) *Lettre dans laquelle il examine si les textes originaux de l'Écriture sont corrompus, et si la Vulgate leur est préférable*, pag. 58, suiv.

(5) Origenes miratur, dit saint Jérôme en parlant de ces travaux d'Origène dans sa préface sur Josué. *Hæc immortalæ illud genium suo nobis labore donavit, ut non magno perire periculis supercilium Judæorum, scilicet labii, et oborta lingua, et stridentis salivæ, rursus hæc gauderentium*. Idem, in cap. III *Epistolæ ad Titum*, oper. tom. IV, part. I, pag. 475. Confer. Humfr. Hody, supra cit., lib. III, part. I, cap. 5, pag. 501, seqq. ; Joseph. Blanchinus, *Epistola ad P. Jo. Chrysostomum solatium piarum, inter ejusdem Blanchini Scripturarum canonicarum Vindicias*, pag. 234.

Saint Epiphane, tout prévenu qu'il a été contre Ori-

elles comme un des plus importants services qu'il eût pu rendre à la religion. Quoique les obèles, les astérisques et quelques autres marques grammaticales qui accompagnaient les Hexaples aient occasionné de la confusion dans les différents exemplaires que des copistes (1) peu instruits firent ensuite de cette version de Septante, l'on ne peut nier qu'elles ne fussent d'une grande utilité. Elles faisaient apercevoir d'un seul coup d'œil si les Septante avaient rendu fidèlement leur original, et servaient beaucoup à assurer l'intégrité de ce texte primitif.

A qui non Origène se serait-il tant appliqué à marquer par des astérisques et par des obèles ce qu'il faisait ajouter à la version des Septante ou en retrancher, si ce n'est pour nous apprendre, comme le dit saint Epiphane, que ces passages distingués d'astérisques montraient qu'ils étaient dans l'hébreu comme les astres dans le firmament (2), et que les obèles dénotaient que les paroles suivantes n'étaient point dans la base ou dans l'original de l'Écriture, mais qu'elles avaient été ajoutées par les LXX interprètes (3) ? J'en ai produit dans une (4) de mes notes un exemple bien remarquable au sujet d'une célèbre prophétie d'Isaïe, dont les Septante n'ont pas trop saisi l'objet, et qui concerne uniquement Jésus-Christ. J'ai même fait observer, après Eusèbe, que ce passage du prophète, tel que l'avaient rendu les Septante, était noté d'une obèle dans les Hexaples.

Cette sorte d'attention dans Origène à charger ses Hexaples de notes grammaticales doit nous faire sentir que ce grand docteur n'avait manqué aucune précaution pour nous donner un texte hébreu très-correct, et qui ne nous dispensât de louer ses Hexaples (*liber de Ponderibus et Mensuris*, oper. tom. II, cap. 7, pag. 164, et cap. 17, pag. 175).

(1) En omettant ou en confondant les notes grammaticales qu'Origène avait répandues dans ses Hexaples et dans ses Tétraples, il était naturel qu'il en devait naître de la confusion. Aussi arriva-t-il que d'une édition très-pure et fort correcte, les exemplaires communs de la version des Septante devinrent bientôt corrompus et mêlés par la faute des copistes ignorants. Saint Jérôme s'en plaint dans sa lettre à Sunnia et à Frétele (oper. tom. II, col. 651). Pour remédier à ce désordre, l'on entreprit, environ un demi-siècle après la mort d'Origène, comme nous le dirons dans la suite, différentes corrections de cette même version, surtout par le moyen des Hexaples, dont on conserva longtemps l'original. Nous montrons plus bas combien il importait d'être attentif à prévenir la confusion et l'omission de ces sortes de notes.

(2) *Et vocabula... que asteriscis insignita sunt in hebraicis vocibus esse veluti defixa, non sicut alique in firmamento stellæ*. Epiphanius, loc. cit., cap. 2, pag. 160.

(3) *Ubi cumque dicitur quæpiam occurrit que apud Septuaginta legitur, in hebræo vero non tenet, obelus vocabulo hæc adjunctus in matrice ac velut Scripturæ solo et fundamento deesse significat, nec eo loco reperiri*. Idem, loc. cit., cap. 7, pag. 164.

Ces dernières paroles de saint Epiphane sont très-dignes de remarque : elles prouvent sensiblement combien l'on respectait la vérité hébraïque dans le quatrième siècle de l'Église.

(4) Voyez ci-dessus, col. 627, 628.

rect. Elle ne saurait permettre de dire, avec quelques écrivains (1), qu'il n'avait qu'une connaissance très-superficielle de la langue des anciens Hébreux. Saint Jérôme, qui était lui-même si habile en ce genre d'érudition, nous assure (2) que toute la Grèce admirait dans Origène la connaissance qu'il avait des Écritures hébraïques, et nous fait remarquer ailleurs (3) que, dans ses Commentaires comme dans ses Traités sur l'Écriture, il recourait à l'original du Vieux Testament.

Origène ne s'appliqua point à l'étude de l'hébreu par le seul désir d'en savoir ; il le crut absolument essentielle à l'intelligence des livres sacrés ; mais il ne la cultiva qu'autant qu'il était nécessaire pour ne courir aucun risque de s'en laisser imposer, ni par les versions grecques, par celle, entr'autres, d'Aquila, qui était la plus littérale, ni par les Juifs eux-mêmes qu'il avait consultés (4). Son grand discernement, sa grande application à la critique des saints livres, l'étendue de ses connaissances (5), enfin, ses travaux immenses, tous analogues à faciliter l'intelligence du texte hébreu, sont un indice manifeste qu'il avait fait

(1) *Hebæus, Origenianorum liber II, cap. 1, § 2, Origenis in sacra Script. Commentariis ex recensione ejusd. Huet. præmissis*, pag. 26. M. De Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. des six premiers siècles de l'Église*, tom. III, édit. de Paris, pag. 754, not. Elle Bouhèreau, dans ses *Remarques sur sa traduction du livre d'Origène contre Celse*, pag. 2. Don Ceillier, *Hist. générale des auteurs sacrés*, tom. II, chap. 27, art. 6, pag. 780. Jean. Clericus, *Questiones hieronymianæ*, quest. 2. Joan. Morinus, in *Exercit. biblicis*, apud Joan. Alb. Fabricium, *Biblioth. græc.* vol. II, lib. III, cap. 12, § 12, pag. 345, et Fabricius ipse ibidem. Dans le cinquième livre de sa même Bibliothèque, ch. 1, § 26, pag. 224. M. Fabricius paraît porté à juger plus favorablement du savoir d'Origène dans la langue hébraïque. En effet, les témoignages des anciens l'insinuent suffisamment. M. Simon ne rend pas à Origène assez de justice là-dessus (*Hist. critique du Vieux Testam.*, liv. II, ch. 3, pag. 199).

(2) *Et Jam vero quod in Origene Græcia tota miratur, in paucis non dicam mensibus, sed diebus, ita hebrææ lingue vicariis difficultatibus, ut in discendis canendisque psalmis cum matre contenderet*. Hieronym. *Epist. ad Paulam*, oper. tom. IV, part. II, col. 54. Ejusdem *liber de Viris illustribus*, voce Origenes. Eusebius, *Hist. Eccles.*, lib. VI, cap. 16, pag. 275. Guillelm. Cave, *Scriptor. Ecclesiasticorum Histor. literaria* sæc. III, tom. I édit. Oxoniens., an 1740, pag. 115.

(3) *De Adamantio autem silo : cuius nomen si parva licet componere magnis, meo nomine invidiosus est ; qui cum in hominibus suis, quas ad vulgum loquitur, communem editionem sequatur, in tomiis, id est, in disputatione majori, hebraica veritate stipatus, et surorum circumdatus agminibus, interdum peregrinae lingue quartit anxilla*. Hieronymus, *Præfat. questionum hebraic.* in Genes., oper. tom. II, part. I, col. 507.

(4) Hieronymus, *Apologia adversus Rufinum*, lib. I, oper. tom. IV, part. II, col. 565. Origenes ipse in *Epistola ad Africanum*, num. 6. 7. Idem in *Exodum*. Idem, homilia 19, in *Jeremiam*, Oper. tom. I, pag. 18 seqq., tom. II, pag. 115, tom. III, pag. 265. Vide supra.

(5) *Si xtus senens.* *Biblioth. sanct.* tom. I, lib. IV, p. 438, seqq. Guillelmus Cave, loc. cit., in *Vita Origenis*, et cit.

des progrès suffisants, pour sentir par lui-même, sans le secours des autres traductions, la force et l'énergie des termes de son original.

C'était par le moyen de ce texte primitif comparé avec plusieurs versions de divers auteurs, qu'Origène jugeait de leur exactitude ou de leur infidélité ; et il protesta n'avoir rien négligé de ce qui pouvait le conduire à cette grande fin (1). Il nous aurait jeté dans bien des faux pas, si dans ses notes critiques qui accompagnaient ses Hexaples ou ses Octaples, et qui indiquaient le rapport que ces différentes traductions avaient entre elles et le texte du Vieux Testament, il n'eût su que très-imparfaitement la langue sainte. La nature d'un si excellent ouvrage, que les anciens et S. Jérôme ont loué avec tant de raison, demandait assurément une connaissance rien moins que superficielle de cette même langue.

Si Origène paraît quelquefois s'être égaré dans certaines étymologies qu'il nous donne des termes hébraïques ; n'en alléguons d'autre cause que son goût décidé (2) pour les allégories. Dans les Écritures, il cherchait moins le sens littéral qu'il croyait être trop simple, qu'un sens sublime et élevé pour lequel il avait un attrait particulier. Son génie était pour ainsi dire incapable de se retrécir, lorsqu'il s'agissait d'en venir à la simple lecture du texte. Ce Père ne voulait que du grand. Mais il n'en était pas de même dans l'ouvrage dont il est question. La matière concernant les Hexaples demandait un tout autre travail ; il ne fallait y faire que les fonctions de critique, ne s'y montrer qu'une espèce de grammairien, qui sût apprécier un manuscrit, en le conférant exactement avec de bons exemplaires, soit grecs, soit hébreux. Eh ! qui en était plus capable qu'Origène, lui qui ce genre de littérature était si familier ; lui enfin qui possédait parfaitement toute la science des Grecs (3) ?

Je fais cette remarque au sujet de la connaissance qu'Origène devait avoir de la langue hébraïque, parce qu'il me semble qu'une telle observation peut influer en quelque façon sur l'état où se trouvait l'exemplaire

(1) *Et hæc quidem dico, non quod præ desidia reuocem scrutari Scripturas quæ apud Judæos sunt, illasque cum omnibus nostris comparare, ac videre quid inter eas sit discriminis. Hoc enim graviter, nisi arrogans dictu est, pro virili fecimus... Conamur non ignorare quas habent Scripturas, ut cum Judæis disserentes, non proferamus ea que in eorum exemplaribus desunt, sed simul utamur iis que penes se habent, licet in nostris desiderentur*. Si enim ejusmodi fuerit noster ad ea de quibus nos inter et ipsos controversa est, apparatus, non contemtem, neque, pro ut solent, irridebunt eos qui credunt ex gentibus, quod vera et que apud illos scripta exstant, ignorent. Origenes, *Epistola ad Africanum*, num. 5, oper. tom. I, pag. 16, seqq. Confer. Rufinus, lib. III, *Inveict. advers. Hieronym.*, Oper. ejusd. Hieronymi tom. IV, part. II, col. 448 et 450, et supra.

(2) Hieronymus, *Commentar. in Jerem. proph.*, cap. 27, seqq. *Præfat. Comment. in Malach. proph.* operum, tom. III, col. 658, seqq., 665, 667, et col. 1807 et alibi.

(3) Vincentius Lirinensis, *Commonitorium*, édit. Jam cit. Paris., 1561, chart. 22, fol., verso, et seqq.

du texte hébreu qu'il inséra dans ses Hexaples. Quels que fussent enfin les progrès que cet habile homme fit dans cette science ; en se servant de nos Ecritures hébraïques, et en y recourant, afin de remédier aux défauts des autres versions, il ne pouvait laisser de nous mouvoir plus respectable, pour nous apprendre que ce même original avait de son temps toute son intégrité et toute son autorité.

Déplorons la perte d'un ouvrage dont il ne nous reste que des fragments (1). Les Hexaples d'Origène nous

(1) Pierre Morin, savant français, qui florissait en Italie dans le XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, me paraît avoir été le premier des littérateurs qui ait fait imprimer un bon recueil de ces fragments. Ce que Jean Drusius ou Van Den Driesche avait déjà publié, ne concerne que les fragments d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, sur le Psautier ; il les donna en grec, en latin et en hébreu, et les fit imprimer à Anvers en 1581.

La collection de Pierre Morin, qui est bien plus copieuse, forme les scolies ou les notes qui sont à la suite de chaque chapitre des livres de la belle Bible des LXX de l'édition romaine de 1587. La date du frontispice de cette Bible que j'ai sous les yeux, et qui appartient antérieurement à celle de M. de Thou, est de 1586 ; c'est une erreur d'impression. La bulle de Sixte V est à la vérité datée de la même année ; mais le privilège de ce pape est de l'année suivante ; et tous ceux des bibliographes que j'ai consultés touchant cette magnifique édition, la datent en effet de l'an 1587.

L'année d'après, Flaminius Nobilius, savant Lucquois, accompagna son édition de l'ancienne version latine imprimée à Rome et publiée encore par ordre de Sixte V, de quantité de notes, où l'on vit reparaitre, entre autres, les mêmes scolies de la Bible précédente. Vers le même temps, Jean Van Den Driesche s'occupait d'un semblable recueil qui ne parut cependant qu'après sa mort, par les soins de Sephar Anana et sous le titre suivant : *Veterum Interpretum graecorum in totum Veteris Testamenti Fragmenta, collecta et versa et notis illustrata* à Joanne Drusio, édit. 2^e Arnhemii, 1622, in 4^o. J'en trouve citée une autre édition de 1619, qui sera la première. Si les dates des deux éditions concernant ce recueil de Drusius sont véritables, comme il n'y a point lieu d'en douter, il en résulte que Flaminius Nobilius n'a pu le voir avant qu'il eût publié ses notes sur l'ancienne Vulgate latine ; par conséquent il n'a pas profité de cette dernière collection, comme le dit J. Albert Fabricius, *Bibliothec. graec.* vol. II, lib. III, cap. 12, pag. 327.

Quoique cette collection de Drusius fût plus abondante que les deux publiées à Rome, le père Morin n'y eût pourtant aucun égard dans sa magnifique édition des LXX, faite à Paris en 1628, sur celle du Vaisseau ; il y ajouta seulement l'ancienne Vulgate latine, telle que l'avait donnée Nobilius ; et il se contenta d'y faire réimprimer les scolies de Pierre Morin avec les notes du savant Lucquois. Brian Walton a inséré tous ces fragments dans la première partie du sixième volume de sa Polyglotte, avec quelques additions. Voyez Jac. le Long, *Bibliothec. sacr.* tom. I, art. 11, pag. 465 ; *Biblia Graeca Vet. Testam.*, edita à Lamberto Bos.

On trouve encore quelques restes des Hexaples dans le II^e tome des œuvres de S. Jérôme, que nous devons aux soins de P. Martianay. Jean Albert Fabricius porce deux exemplaires des mêmes fragments dans sa Bibliothèque grecque (vol. II, lib. III, cap. 11, pag. 546, seq.). L'un qui est peu considérable, renferme le 4^e verset du chapitre XI d'Osée. Cave et Walton l'avaient déjà donné d'après un manuscrit de la bibliothèque barbare. Ce fragment a cela de singulier qu'il contient le texte hébreu en lettres grecques, et que

fourniraient plus d'un témoignage de la vérité du texte hébreu que nous avons encore. Ils serviraient à ter-

ce texte et les différentes versions y sont représentés en cinq colonnes à la marge du même manuscrit. Il doit résulter, de là que dans quelques exemplaires des Tétraples des copistes, peu au fait des caractères hébraïques, avaient seulement transcrit dans une cinquième colonne le texte hébreu en lettres grecques ; de sorte que cette collection pouvait s'appeler Pentasélide, *Hexasélide*, c'est-à-dire ouvrage à cinq colonnes. Peut-être qu'on nomma ainsi les Hexaples d'Origène, ayant plutôt égard au nombre des divers textes, qu'à leur nombre des colonnes ; ou ne comptant, que pour une seule celles où était l'original hébreu, décrit séparément en deux sortes de caractères. Je n'ai rien dit de cette collection, en parlant des travaux d'Origène, parce qu'il me paraît qu'on doit moins l'attribuer à ce Père qu'à ses copistes eux-mêmes. Dans le célèbre manuscrit de René Marchal, il y a la note suivante sur l'II^e chapitre d'Isaïe, vers. 24, où il est fait mention du Pentasélide : *Hic tres versiculi subijuncti non erant in Pentasélide (sive in libro quinque columnarum), neque eorum meminit Origènes in expositione sua. Ces sortes d'exemples sont si rares que jusqu'à présent on n'en a pas découvert d'autres dans les manuscrits de la version grecque des LXX.*

Le second fragment que nous venons de citer d'après Fabricius, et où il y a quelques lacunes dans les versions d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, contient tout le I^{er} chapitre de la Genèse. Fabricius l'a tiré principalement du commentaire de Philopone sur l'ouvrage des six jours. Mais ce ne sont là, pour ainsi dire, que de simples essais, en égard à ce qu'on en a vu paraître dans la suite.

Aucun écrivain ne s'est autant distingué dans ces recherches que le P. de Montfaucou. Nous lui sommes redevables d'une collection, la plus complète qui eût jamais paru, des fragments des Hexaples. Ceux qu'il nous a donnés dans ses Hexaples d'Origène, roulent sur le Pentateuque, les Livres de Josué, des Juges, de Ruth, des Rois et des Paralipomènes, de Job, des Psaumes, des Proverbes, de l'Écclésiaste, des Cantiques, des grands et des petits prophètes. Dom Salotier a fait usage de cette collection dans son édition de l'ancienne Vulgate italique. Dom Guarin s'en est aussi beaucoup servi dans son *Lexicon hebr. chald.*, imprimé à Paris en 1746, vol. II, in 4^o. C'est de ce dernier ouvrage que M. Constance a pris ceux qu'il nous avons un volume in 4. imprimé à Rome en 1758, et qui va jusqu'à la lettre T inclusivement. Il est à souhaiter que le public ne reste pas plus longtemps privé de la suite de ces travaux du savant M. Constance. Je sais qu'ils sont terminés depuis quelques années, et que l'édition n'en a été ni rompu que par la mauvaise volonté des imprimeurs romains.

Chrétien Schœtgenius a fait sur la collection du P. de Montfaucou quelques remarques adressées à Wolfius ; elles méritent d'être consultées. Celui-ci a insérés dans le III^e volume de sa Bibliothèque hébraïque, num. 4804, pag. 890 894.

Tous ces restes des Hexaples ne sont, à la vérité et pour l'ordinaire, que des morceaux détachés ; mais ils n'en sont pas moins précieux. Attentions nous à voir même faire de nouvelles découvertes par la voie des manuscrits, de ceux en particulier, dont font mention le P. le Long (*Bibliothec. sacr.* cap. 5, sect. 4, pag. 159, seq.) et le P. Bianchini. (*Vindiciae canoniarum scripturarum*, pag. 255-274 et seq.). Parmi les manuscrits que ce dernier a laissés après sa mort, et qui sont aujourd'hui entre les mains du P. de Magistris, prêtre de l'oratoire de l'Église Neuve de Rome, il y en a deux qui renferment des Fra-

gner bien des questions qu'on agite depuis plus d'un siècle, sur ce qui concerne la pureté de cet ori-

ginal de nos Ecritures du Vieux Testament, et la manière de le lire. Cet ouvrage admirable aurait prévenu toutes ces dissensions littéraires dont les savants se sont tant occupés jusqu'à nos jours. Origène nous y apprendrait comment on le lisait de son temps, comment on l'écrivait, et comment l'entendait. Pourrait-il prendre une meilleure voie pour empêcher qu'on ne fit quelque changement à ce texte, soit dans les caractères, soit dans la prononciation, soit dans le sens, qu'il ne fût aussitôt remarqué par les moins habiles ?

On ne peut trop se récrier contre la négligence des Grecs qui ont été si peu attentifs à conserver un trésor de cette importance (1). En transcrivant le

grec, ils ont été si peu attentifs à conserver un trésor de cette importance (1). En transcrivant le manuscrit qu'on croit être du X^e siècle. Dans le programme que Venance Monfort, libraire romain, publia en 1768, il est dit que ces deux versions sont de la correction d'Origène, et telles que ce Père les avait placées dans ses Tétraples, en y ajoutant les astérisques, les obèles et autres marques grammaticales. Outre les traductions latines, cette édition qui est déjà fort avancée, et que nous devons aux soins du père de Magistris, très-avantageusement connu par ses travaux littéraires, sera accompagnée d'un fragment des commentaires de S. Hippolyte, évêque de Porto, sur Daniel. Tout cela, joint à plusieurs dissertations et aux différentes remarques du savant éditeur, ne peut que contribuer à la belle collection du P. de Montfaucou. Le P. de Magistris rend un vrai service à la religion et aux lettres, en publiant un ouvrage que l'Europe savante attend depuis longtemps. Ce religieux et infatigable écrivain s'engage même à prouver dans une dissertation particulière, contre Humfrid Holy, Antoine Van-Dale et tous ceux d'entre les modernes qui les ont suivis, la vérité de l'histoire de la version des LXX. Ce sera une espèce d'apologie de ce que les SS. Pères ont cru communément là-dessus d'avoir écrit d'assisté.

La plupart des savants pensent que la version de Daniel selon les LXX est entièrement perdue depuis bien des siècles. Anciennement l et jusqu'à nos jours, l'église grecque n'en a pas la d'autre que celle de Théodotion : *Non enim prophetam juxta LXX interpretes Domini Salvatore Ecclesiae non legimus, utentes Theodotionis editione : et hoc cur acciderit nescio, ... Hoc unum officinarum possunt quod malum a veritate discrepet, et recte judicio liber repudiatus sit.* Hieronymus, *Praefat. in Daniel.*, operum tom. I, col. 987, seqq.

Origène, comme on l'a vu, s'était beaucoup servi de la version de Théodotion ; et dans toutes nos Bibles grecques il en est resté plus ou moins de vestiges. Les savants croient encore communément, qu'au lieu de l'édition de Daniel selon les LXX, qu'Origène tenta en vain de rétablir dans sa pureté, ce Père plaça dans ses Hexaples et dans ses Tétraples celle de Théodotion. Le fameux manuscrit de Marchal, qui a été copié sur un bon exemplaire corrigé d'après les Hexaples et les Tétraples, paraît appuyer ce dernier sentiment. En effet l'édition de Daniel s'y trouve seulement sous le titre qui suit : *Daniel juxta Theodotionem*. Nos Bibles grecques n'en présentent point d'autre. Mais si la version en question est des LXX, et si elle est véritablement de la correction d'Origène, tirée même de ses Tétraples ; Isaac Vossius n'avait donc pas tant de tort de dire (*Responsio ad objecta Hulsi*), que ce Père n'avait substitué à l'édition de Daniel selon les LXX que le 4^e chapitre de la version de Théodotion, parce que ses exemplaires des LXX étaient très-défectueux au même chapitre. Ce serait encore sans raison que J. Goulib (Carpovius) (*Critica Sacra*, part. II, cap. 3, pag. 560) aurait dit que l'opinion de Vossius n'avait pour appui aucun monument antique. Les nouvelles lumières que le savant Père de Magistris nous don-

nera là-dessus, dissiperont nos doutes sur la sincérité de cette version ; car enfin il ne serait pas fort improbable qu'elle fût de l'édition de Lucien ou de celle d'Hésychius, ou enfin de toute autre.

(1) Brian Walton *Prolegomen.* cap. 4, § 15, pag. 32 ; M. l'abbé Dupret, *Conférences Ecclésiastiques*, dissertation XII, pag. 216 et suivantes.

Les Hexaples d'Origène formaient une compilation si considérable, qu'on ne pouvait se la procurer qu'à très-grands frais, on en fit donc des copies qu'avec beaucoup de travail. S. Jérôme le témoigne dans sa Préface sur Josué. Quant à Origène eût en bien des secours, et que ses amis l'eussent servi de leurs richesses pour perfectionner cette grande collection, il y sacrifia néanmoins plusieurs années. C'étoit d'ailleurs l'usage de ces temps-là de n'écrire ces sortes d'ouvrages qu'en gros caractères ou en lettres onciales : ce qui les rendait fort volumineux. Et le P. de Montfaucou pense que les Hexaples devaient former au moins un cinquantaine de volumes d'une grosseur énorme (*Preliminar. ad Hexapla Origenis*, cap. 11, § 1, pag. 75). Aussi n'en dut-on tirer que très-peu de copies. On se hâta à en transcrire rapidement et selon le besoin les différentes leçons d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque, ou quelques autres qui paraissaient plus importantes, qu'on se contenta de renvoyer aux marges des exemplaires de la version des LXX. Comme les copistes choisissaient tantôt les uns, tantôt les autres de ces leçons, selon leur goût et en les accommodant de quelques-uns de leurs opinions particulières ; de là est arrivé ce peu d'uniformité et même cette multiplicité de variantes, qu'on trouve aux marges des plus anciens manuscrits de cette version.

Une autre cause n'influa pas peu à faire négliger ces Hexaples. On crut pouvoir s'en passer, surtout après les différentes corrections qu'on entreprit du texte des LXX, quelque temps après la mort d'Origène. Les Pamphile et les Eusebe prirent pour règle de leur révision le grec des Hexaples ; Pamphile lui-même en déposa l'original, ainsi que celui des Tétraples, dans la belle bibliothèque qu'il forma à Césarée ; mais ces deux bons corps d'ouvrages disparurent tellement dans la suite, qu'il n'en est échappé à l'injure des siècles aucun fragment, tel qu'il étoit sorti des mains d'Origène. Ce qui nous en reste, nous le devons aux travaux de Pamphile, d'Eusebe et de quelques autres savants qui avaient consulté les Hexaples et les Tétraples. Le P. de Montfaucou (*loc. cit.*, § 3, p. 74) nous a donné même une liste de ceux de nos anciens écrivains ecclésiastiques qui dans leurs commentaires se sont servis des Hexaples d'Origène, et a posé cette liste jusqu'à Euthymius ; mais il doute fort s'il existe encore de son temps. Enfin il conjecture que l'original des Hexaples et des Tétraples, conservé dans la bibliothèque de Césarée, y périt ou avec cette bibliothèque même, ou lorsque la ville fut prise sous Choro-brès, roi des Perses, ou peut-être peu de temps après, lorsqu'elle tomba entre les

texte hébreu en lettres grecques, Origène nous donnait même une espèce de Massore beaucoup plus courte et plus simple, que n'est celle des Juifs.

Quelque temps après la mort d'Origène, arrivé en 254 (1), et le décès des évêques de la Palestine qui l'avaient connu et qui s'étaient empressés à répandre dans leurs provinces son édition des LXX, on vit paraître d'autres travaux qui prouvent combien on respectait les Ecritures hébraïques. Il eût été assez inutile de recourir à ce texte primitif de nos livres saints dans les corrections qu'on fit alors de la version vulgate des LXX, si on ne l'avait en même temps regardé comme exempt d'erreurs contraires à son intégrité et à sa pureté. Par ces travaux, l'on mettait toujours plus le même original à l'abri de toute corruption essentielle.

Les critiques n'ignorent pas ce que nous devons à S. Pamphile, couronné dans la persécution de Maximin, l'an 509 de l'ère chrétienne (2). Ce savant prêtre, non moins célèbre par son éloquence que par la pureté de ses mœurs (3), transcrivit lui-même (4) la plus grande partie des ouvrages d'Origène, et en orna la riche bibliothèque qu'il avait élevée à ses propres dépens (5) dans Césarée en Palestine. De concert avec son ami Eusèbe, qui fut dans la suite évêque de cette ville, il entreprit de rétablir l'ancienne version grecque vulgate *Κατωτάτη*, sur l'original même des Hexaples et des Tétraples (6), qu'il déposa dans sa belle bibliothèque.

ainsi des Arabes, qui y enlevèrent ces manuscrits et ce qu'elle avait de plus précieux.

(1) Guillelmus Cave, *loc. cit.* tom. I, *sæc.* III, pag. 115. Origène était né à Alexandrie vers l'an 185 de Jésus-Christ, selon J. Alb. Fabricius (*Biblioth. Græc.* vol. V, lib. V, cap. 1, § 26, pag. 214), et mourut en 253. Casimir Oudin (*Commentarii de Scriptoribus Ecclesie antiquæ, illorumque scriptis*, etc., tom. I, *sæc.* III, edit. Lipsiensis, 1732, pag. 265) met cette mort à l'an 256.

(2) Guillelmus Cave, *ibid.*, pag. 153.
(3) Eusebius, *Ecclesiast. Histor.* lib. VII, cap. 52, pag. 571.

(4) Pamphilus presbyter... tanto *bibliothecæ divinæ amore flagravit, ut maximam partem Origenis voluminum sua manu describeret*. Hieronymus, *Liber de Viris illustribus*, cap. 75, *Bibliothecæ ecclesiasticæ. Auberii Miræ*, édition Hamburg 1719, cura Joan. Alb. Fabricii præmissus, pag. 165.

Parmi ces manuscrits que Pamphile avait copiés, il y avait vingt-cinq homélies d'Origène sur les douze petits prophètes : S. Jérôme en faisait tant de cas qu'il les regardait du même œil que s'il avait eu les trésors de Crésus : « Sed et in duodecim prophetas viginti quinque *ἑρμηνείων* Origenis volumina, manu ejus exarata reperi, quæ tanto amplector ac servo gaudio, ut Cræsi opes me habere credam. Si enim lætitia est unam epistolam habere martyris, quanto magis tot villæ versutum, quæ mihi videtur sui sanguinis signasse vestigia » *Idem, loc. cit.*

(5) Hieronymus, *Epist. ad Marcellam*, *oper.* tom. II, pag. 711; Rufinus, in *D. Hieronymus. Inveniarum* lib. III, *oper. ejusd.* Hieronymus, tom. IV, part. II, col. 426, seqq.; Guillelmus Cave, *loc. cit.*, pag. 153.

(6) On connaît un célèbre manuscrit qui est de cette correction : il appartenait autrefois à René Marchal de Boisnoireau, ensuite au cardinal de la Ro-

Par le moyen de ces deux savants hommes, les fidèles de la Palestine ne tardèrent pas à jouir de nouveau d'une édition qui avait coûté tant de sueurs à Origène, et dont les exemplaires communs se ressentent de ce illustre martyr avait ramassé avec une diligence extraordinaire et à grands frais, tout ce qu'il put découvrir (1) des écrits de plus célèbres auteurs ecclésiastiques. Il était d'ailleurs naïf de Bérÿte en Phénicie, dont le langage n'était qu'un dialecte de l'ancien hébreu.

L'étude des saintes lettres, qui, comme le dit Eusèbe (1), distingua Pamphile au-dessus de tous

cheforam qui en fit présent à la bibliothèque du collège de Louis-le-Grand, que les jésuites avaient à Paris. Ce manuscrit renferme tous les prophètes. A la fin du livre de Jérémie, on a commencement des prophéties d'Ezéchiel, il y a la note suivante : « Desumptum est ab exemplari patris Apollinari canobiarchæ; in quo subiecta sunt ipsa. Exscriptum est ab Hexaplis editiones complectentibus, et correctum est ad fidem Tetraplorum Origenis, quæ etiam manu ejus emendata et scholiis illustrata erant. Ego Eusebius scholia adjecti. Pamphilus et Eusebius correcterunt. » Au commencement du livre du prophète Isaië il y a cette autre épigraphe que nous porterons simplement en latin, pour abrégé : « Desumptum est Isaias ab exemplari Apollinari canobiarchæ; in quo *træ* subijciuntur. Desumptum est Isaias ab Hexaplis secundum editiones adornatis. Collatus autem fuit cum alio Hexaplo hanc notam habente: Accurate editiones omnes correctæ sunt, collatæ enim fuerunt cum Tetraplo Isaiæ, et cum Hexaplo. Ad hæc, ab initio usque ad visionem Tyri, accuratius emendatus est. Nacti enim tomus exegeticus Origenis in Isaiam usque ad finem visionum Tyri, et sedulo considerantes quo sensus singularis dictiones accepit, quantum facultas tulit, omne dubium et perplexum secundum illius sensum correctimus. Preterea collata est etiam Scripturam interpretum editio cum illis que in Isaiam scriptis Eusebius : atque in quibus erit variatas, indagato expositionis sensu secundum ejus rationem emendavimus. »

A jugement du savant père Montfaucon (*Palaographiæ græcæ lib. III, cap. 5, pag. 225, seqq.*), ce Ms. est du VIII^e siècle : on y a ajouté même de temps en temps à marge quelques notes qui décèlent un compilateur beaucoup plus récent, et que l'on croit être du douzième siècle. Voyez le *Long. Bibliothecæ sacræ*, tom. I, sect. 4, cap. 5, pag. 168 et seqq.; Bernard de Montfaucon, *Praefationaria ad Origonis Hexapla*, cap. 1, sous un dubium et perplexum secundum illius sensum correctimus. Preterea collata est etiam Scripturam interpretum editio cum illis que in Isaiam scriptis Eusebius : atque in quibus erit variatas, indagato expositionis sensu secundum ejus rationem emendavimus. »

Sauf l'usage que le père de Montfaucon a fait dans ses Fragments des Hexaples, ce fameux Ms. de Marchal, et les quatre chapitres d'Osée que Jean Philippeaux en publiâ à Paris en 1656 fol. avec ses commentaires, nous n'en avons encore d'imprimé que le livre d'Isaië où les additions sont notées en marges par des astérisques; les obélisques y ont été omises par respect, à ce qu'on croit, pour la version des LXX; mais on y a laissé les lemmes que. Cette édition parait avec les commentaires de Procope de Gaza sur les prophètes d'Isaië, et sous le titre qui suit : Procopii sophistæ christiani variarum in Isaiam prophetam commentationum Epitome; cum præposito Eusebii Pamphili Fragmento de vitis prophetarum, Joanne Curterio interprete. Addito sunt ad græca Isaiæ verba veterum septem interpretationum differentia cum suis notis ab Origine Hexaplis desumptis etc., Parisiis, 1580, fol.

(1) *Liber de Martyribus Palaestinae*, cap. 11, ad calcem *Ecclesiast. Histor.* Eusebii edit. Cantabrig. supra allata, cap. 428.

ceux de son temps, et qu'il enseigna aux autres dans une espèce d'académie qu'il établit à Césarée, nous oblige de croire qu'il ne dut point négliger la langue hébraïque ni les manuscrits hébreux. L'histoire nous apprend que cet illustre martyr avait ramassé avec une diligence extraordinaire et à grands frais, tout ce qu'il put découvrir (1) des écrits de plus célèbres auteurs ecclésiastiques. Il était d'ailleurs naïf de Bérÿte en Phénicie, dont le langage n'était qu'un dialecte de l'ancien hébreu.

Ajoutons à la gloire de ce grand personnage qu'il ne se bornait point à rétablir la pureté de la version des LXX, en recourant aux originaux. Son zèle et sa libéralité éclataient plus d'une fois dans l'usage qu'il faisait des exemplaires des livres saints. Non content d'en multiplier les copies à ses dépens, on le voyait s'empresser à les distribuer indifféremment (2) à tous ceux qui n'étaient pas assez riches pour s'en procurer de correctes et d'exactes. Ce seul trait au-dessus de tout éloge caractérise un véritable savant auquel rien n'est plus à cœur que ce qui tient de près à la religion, tel qu'est le dépôt inviolable des textes originaux de nos Ecritures.

Ce même siècle, qui fut témoin des travaux de Pamphile et d'Eusèbe, nous présente un autre savant également zélé pour la conservation et pour la pureté des livres sacrés. Les Hexaples et les Tétraples d'Origène se trouvaient alors, pour ainsi dire, comme concentrés dans la seule Palestine; et jusqu'au temps de Pamphile et d'Eusèbe, l'on ne voit pas qu'ils fussent fort communs. Les Eglises voisines de la Palestine sentirent toutefois l'utilité de ces sortes de travaux. C'est sans doute ce qui engagea S. Lucien à corriger la version vulgate des LXX, qui était entre les mains du peuple. Ce savant (3), né à Samosate en Syrie, de parents illustres, et prêtre d'Antioche, mort aussi pour la foi de Jésus-Christ, l'an 312 (4) de l'ère vulgaire, était beaucoup versé (5) dans les écrits des Juifs et des chrétiens.

Avant de publier son édition des LXX, S. Lucien

(1) Hieronymus, *Epistol. ad Marcellam*, *loc. supra cit.*

(2) « Scripturas quoque sanctas non ad legendum tantum, sed et ad habendum tribuebat promptissime. Nec solum viris, sed et feminis, quas vidisset lectioni deditas. Unde et multos codices preparabat ut, cum necessitas poposcisset, volentibus largiretur. » Hieronymus, *Apologia* lib. I adversus Rufin., *oper.* tom. IV, part. II, col. 559.

(3) *Viri optimi, tum vite continentia, tum sacrarum Litterarum scientia clarus.* Eusebius, *Ecclesiast. Histor.*, lib. IX, cap. 6, pag. 444.

(4) Guillelmus Cave, *loc. cit.*, pag. 154.

(5) « Sub Diocletiano et Maximiano tyrannis, sanctus martyr Lucianus, vir non minus in Iudeorum quam in nostrorum scriptis exacte versatus, illorum libros in nostram dialectum optime atque accuratissime transtulit. » Nicetas Metropolitæ Hieracensis, *Prolegomena Commentar. in psalmos, quod Usurium de LXX interpret.*, cap. 7, pag. 71; Suidas, voce *Λουκιανός*; idem, voce *Νεφέλωρ*. Confer. *actor Synopses athanasianæ*, inter opera S. Athanasii, edit. Paris. 1698, tom. II, pag. 204.

ne se contenta pas de conférer ensemble, par la voie des meilleurs manuscrits (1), les différentes versions qui avaient paru jusqu'alors; mais il eut recours dans sa révision, à la vérité hébraïque (2). Suivant les témoignages des écrivains qui appuient nos réflexions, ce S. martyr s'acquitta de son travail avec tous les soins possibles, et il nous donna une édition conforme à l'hébreu; car, selon Euthymius, entre autres, elle n'avait rien de superflu ni rien de mutilé; elle était exempte de vices introduits dans le texte des LXX par l'ignorance ou par la liberté des copistes.

Je conviens que les écrivains que je cite dans mes notes sont un peu éloignés des temps qui concernent mon époque. Nicéas (3) et Euthymius (4) ne devancent point le IX^e siècle. Suidas (5) ne paraît guère plus ancien qu'eux. L'auteur (6) de la Synopse de l'Écriture, fausement (7) attribuée à S. Athanase, est peut-être à peu près du même âge. Quoi qu'il en soit, leur autorité n'est pas moins digne de nos égards. Ce sont d'ailleurs des écrivains très-nourris de la lecture des anciens auteurs ecclésiastiques; leurs ouvrages en font foi, et montrent qu'ils étaient habiles. Sans vouloir cependant prétendre avec eux, que S. Lucien ait fait une nouvelle version grecque sur le texte original des Ecritures hébraïques, il est certain qu'il corrigea l'édition (8) *commune Κατωτάτη*,

(1) Guillelmus Cave, *loc. cit.*, pag. 155.

(2) « Omnis (que exstant in Hexaplis) editionibus visis, et cum hebraicis veritate diligentissimo magno cum labore collatis; propriam editionem nihil manens, nihil habentem superfluum tradidit; quæ apud Nicomediam manu ejus concepta reperita, est in turre quadam apud Judeos calcillita, post ipsius Luciani certamen. » Euthymius Zigabenus, *Præfat. in psalmos, inter varia sacra Sieph. Le Moine*, tom. I, pag. 195.

(3) Voyez Guil. Cave, *loc. cit.* tom. II, *sæc.* XI, pag. 153.

(4) Voy. ci-dessus.

(5) Cet écrivain paraît avoir vécu vers la fin du X^e siècle, et peut-être plus tard. Voyez Jean Alb. Fabricius, *Biblioth. Græc.* vol. IX, lib. V, cap. 40, pag. 622, seqq.

(6) Le célèbre P. de Montfaucon qui nous a donné une très-bonne édition des œuvres de S. Athanase, ne détermine presque rien sur l'âge auquel a vécu cet écrivain anonyme. Il dit en général (*In Synopsis Scripturæ S. Admonitione, Oper. ejusd. sancti a se edit.* tom. II, pag. 125) qu'il est postérieur à ce Père de l'Eglise.

(7) Montfaucon, *loc. cit.* Confer. ejusd. *Animadversiones in Vitam et Scripta S. Athanasii*, tom. II, *notæ collectionis patrum et scripturarum græcorum*, ab eodem edit. Paris, 1706, *Animadvers.* XV, pag. 50 et seqq.

(8) Hody, *loc. cit.* lib. IV, cap. 4, pag. 627, soutient que c'est une erreur de dire que l'édition de S. Lucien concernait la version vulgate ou commune des LXX. Cet auteur veut au contraire que la correction du S. martyr roulât en général sur la version même de ces interprètes. Il me semble que c'est vouloir faire naître des difficultés où il n'y en a point. Le passage de la lettre de S. Jérôme à Simeon et à Frédéric, que nous avons rapporté ci-dessus dans une de mes notes et où le S. docteur distingue bien clairement l'édition de S. Lucien de celle des LXX corrigée par Origène, est très-décisif contre l'opinion du savant Anglais. Il

les LXX sur plusieurs exemplaires grecs, et en particulier sur l'hébreu. Euthymius prétend même que l'édition dont nous parlons convenait avec la vulgate des LXX (1); c'est qu'au temps de cet écrivain, les endroits ajoutés au texte commun des LXX interprètes n'étaient plus marqués d'étoiles (2), et qu'une partie des passages notés de lignes ou d'obèles avaient été retranchés ou renvoyés à la marge. Ce n'est pas que l'édition de S. Lucien eût été originairement semée d'étoiles et d'autres marques, telles qu'elles étaient dans les Hexaples; mais en faisant disparaître de sa correction ce qu'il y avait de trop dans le texte des LXX, et en y insérant ses propres additions, il la rapprochait effectivement davantage de l'original hébreu. D'où il résulte que le S. martyr se régla plutôt sur ce texte primitif de nos Ecritures que sur tout autre, et qu'il y ajouta ou en retrancha ce qu'il jugea nécessaire, sans embarras (3) son édition ni

est certain que le martyr Lucien ne revit pas d'autre texte grec que celui qu'on lisait communément dans les églises, et qui se trouvait dans les mss. très-répandus entre les mains des fidèles. Or c'est précisément ce qu'on appelait alors la version vulgate des LXX. La différence qui était entre celle-ci et celle des Hexaples, c'est que la première avait contracté des fautes par l'ignorance des libraires ou des copistes, et que la seconde était fort correcte, au jugement de S. Jérôme. En voici un exemple que nous tirons de la même lettre de S. Jérôme. L'édition populaire ou commune lisait de la manière suivante cet endroit du V-psaume, vers. 8. (hébr. 9): *Dirige in conspectu tuo viam meam*. Le ms. du Vatican et l'édition que nous en avons ont conservé cette leçon qui est la même dans notre Psautier latin. S. Jérôme dit cependant que les LXX des Hexaples et les trois interprètes autorisent la leçon contraire à la Vulgate. *Quod ne Septuaginta habent, nec Aquila, nec Symmachus, nec Theodotus, sed sola כְּרֹחַ עֵדוּת. Item, loc. cit., tom. II, col. 650.* Aussi la correction de ce Père porte-t-elle: *Dirige in conspectu meo viam tuam*; ce qui est conforme à l'hébreu: וְדַרְשׁ לְפָנַי דְּרֹכְךָ, comme S. Jérôme l'observe au même endroit.

Quelles que fussent ces différences entre la version commune des Septante et celle des Hexaples, on voit cependant par plus d'un passage de S. Jérôme, que ce Père désigne les Septante des Hexaples sous le nom d'édition vulgate ou d'édition commune: *Voluntus hebraicum sequi et vulgatum editionem non positus preterire. Idem, comment. in cap. XXVI Isaiæ, oper. tom. III, col. 219; multum in hoc loco Septuaginta editio hebraicumque discordant. Primum ergo de vulgata editione triceclabimus et postea sequamur ordinem veritatis. Idem, in cap. XXX, vers. 21, Isaiæ, tom. cit., col. 258.* S. Jérôme tient ailleurs le même langage, quand il parle absolument de la version des Septante, ou qu'il la compare avec le texte hébreu, ainsi que l'a remarqué M. Fabbé Duguet (*Conférences ecclésiastiques, tom. I, dissert. XII, pag. 225 et seq.*; Brian, Walton, loc. cit. prolegomen. 9, 25, pag. 65).

(1) *Hæc cum LXX interpretum editione consentit, et quæ ab aliis depravata fuerant reprobari*; Euthymius, loc. cit.

(2) Peu M. Fabbé Duguet, loc. cit.
(3) Le savant évêque d'Avranches, M. Ruet, (*Origénisme, lib. III, cap. 4, § 10, loc. cit., p. 265*) conjecture que l'édition lucienne, quoique différente de celle d'Origène, avait cependant cela de commun avec elle, qu'on y voyait les mêmes notes grammaticales. Il en dit autant de l'édition d'Hésychius, dont

d'étoiles ni d'obèles ou de lignes; les unes et les autres de ces notes grammaticales lui paraissant superflues et inutiles. Il semble néanmoins qu'il s'y était donné beaucoup plus de liberté qu'Origène n'en avait pris, lorsqu'il revit ses Tétraples, et qu'il composa ses Hexaples: un passage (1) de S. Jérôme l'insinue

nous parlerons bien ôt. Ce docte écrivain se fonde sur le passage de S. Jérôme (oper. tom. IV, part. II, col. 620) qui dit dans une de ses lettres à saint Augustin, que toutes les éditions des Septante qu'on lisait dans les églises étaient distinguées d'obèles et d'astérisques. M. Henri de Valois a été de la même opinion. Mais ce passage doit nécessairement s'entendre des éditions dont on se servait du temps de S. Jérôme et de S. Augustin. En effet, si celles de Lucien et d'Hésychius eussent eu ces marques, S. Jérôme n'aurait assurément pas écrit que, pour découvrir les additions que ces deux martyrs avaient faites à leurs corrections, il fallait recourir aux versions qu'on avait déjà vues paraître en différentes langues (Voyez la note suivante.) Les obèles, comme nous l'avons observé plus d'une fois, étaient destinés à marquer ce que la version des Septante avait de trop; et les petites étoiles ou les astérisques désignaient ce qu'Origène y avait ajouté pour la rendre plus conforme à l'hébreu. Disons plutôt qu'après la mort de S. Lucien et d'Hésychius, leurs éditions se trouveraient peu à peu noyées de semblables marques, parce qu'on en sentit la nécessité, soit pour discerner ce qui appartenait à la version des Septante et au texte hébreu, soit pour suivre l'exemple des Eglises de la Palestine, qui employaient l'édition étoilée d'Origène. Par ces sortes de marques, il était facile de savoir ce qu'on pouvait alléguer aux Juifs contre lesquels on avait de fréquentes disputes. *Ut scribam non quid nobis, sed quid Judæis adversus nos certantibus, ante desse ut abundare viderent. Rufinus, Invectivæ advers. Hieronym. lib. II, oper. ejusd. Hieronym. tom. IV, part. II, col. 450.*

(1) *Præmittito eos codices quos a Luciano et Hésychio nuncupatos, paucorum hominum asserti perierunt contentio: quibus utique nec in Veteri instrumentum post Septuaginta interpretes enudata quæ vicat, nec in Novo profuit emendasse: cum multorum Gentium linguæ ante translata, docent esse jussa quæ addita sunt. Hieronymus, in evangelistas ad Demoxum P. Prefatio, oper. tom. I, col. 1425.*

Ce passage de St. Jérôme paraît insinuer que les éditions de Lucien et d'Hésychius n'étaient point anciennement aussi répandues que nous l'avons assuré d'après un autre passage du même Père (voyez la note suiv., col. 694). S. Jérôme y dit que les exemplaires de ces deux martyrs n'étaient soutenus que par la mauvaise obstination de quelques particuliers; que ces éditeurs n'ont pas eu droit de changer dans l'Ancien Testament après les Septante; qu'enfin leurs corrections dans le Nouveau sont inutiles. Les annales de l'Eglise nous apprennent même que les exemplaires des Evangiles, qui passaient sous le nom de ces deux martyrs, furent condamnés dans un concile romain, tenu sous le pape Gélase en 494. S. Jérôme dit encore dans la préface de son Commentaire sur Daniel, que toutes les Eglises des Grecs, des Latins, des Syriens et des Egyptiens lisent l'édition d'Origène avec des astérisques et des obèles. De plus, il assure dans une de ses lettres à S. Augustin que les bibliothèques des églises offraient à peine un ou deux exemplaires des Septante qui n'eussent ces sortes de notes.

Ces autorités du S. docteur semblent être contraires à notre sentiment; et dont Martini-ny (*nota in præfat. Hieronymi in Paralipomenon, oper. ejusd., oper. tom. I, col. 1025*) les fait valoir pour en conclure qu'il n'y avait que l'édition des Hexaples qui

suffisamment. Dans une de ses lettres au pape Damase, et qui sert de préface aux quatre livres des Evangiles, ce Père même les éditions de Lucien et d'Hésychius; il ajoute que les différentes traductions faites en diverses langues, avant les travaux de ces deux martyrs sur nos Ecritures grecques, découvrent les additions qu'ils y avaient faites, et par conséquent la corruption de leurs éditions. Mais on doit observer que S. Jérôme ne jugeait de ces éditions que relativement au texte des LXX, dont il se servait, et tel qu'on le lisait communément dans les églises de la Palestine. En voulant donner à sa correction plus de conformité avec l'original hébreu, S. Lucien se crut obligé d'y faire plusieurs additions qui furent cause qu'elle s'éloignait en certains endroits de celle des LXX. Ainsi la plume de S. Jérôme avait quelques fondements. Ce Père aurait souhaité une édition plus pure de la vulgate grecque, et voulu que le S. martyr eût distingué des notes ce qu'il avait mis dans son texte, ou ce qu'il en avait retranché conformément à l'hébreu. Cela n'empêcha pas que l'édition de S. Lucien ne fût très-bien reçue dans plusieurs Eglises de l'Orient (1); ce qui prouve qu'au fond elle était la même que la version des LXX. En effet il n'est pas croyable que des Eglises chrétiennes eussent permis l'usage d'une version qui aurait été toute contraire au texte de ces interprètes, pour lequel elles avaient une singulière vénération. Les Eglises de Constantinople et d'Antioche suivirent l'édition de S. Lucien, parce qu'elle rapprochait davantage l'un de l'autre les deux textes grec et hébreu de nos saintes Ecritures.

Inférez du travail de ce illustre martyr, quel qu'en fût d'ailleurs le succès, qu'il sentit la nécessité de ré-

viser le texte par les Eglises de l'Orient, mais on peut conclure de S. Jérôme avec lui-même.

Quoique l'édition des Septante de la correction d'Origène fût peut-être d'un usage plus universel que celles de Lucien et d'Hésychius, il n'est pas moins vrai de dire que ces deux dernières furent lues dans d'autres Eglises. S. Jérôme était peu satisfait des éditions de Lucien et d'Hésychius, parce qu'elles n'étaient pas sorties de leurs mains avec les marques de leur révision, ainsi que l'avait fait Origène (voyez la note suiv., col. 694). Mais comme l'on reconnoît dans l'antiquité et la nécessité de ces sortes de notes, afin de savoir ce qui appartenait à la Septante, et d'Hésychius, ces deux éditions en furent bientôt remplies. Il y avait cependant encore des particuliers qui en retenant des copies sans les notes grammaticales, et qui délaquaient de se conformer à l'usage généralement reçu dans les Eglises. Aussi S. Jérôme se récriait-il contre leur obstination. Si la critique de ce Père eût eu uniquement en vue les éditions de Lucien et d'Hésychius, il n'aurait jamais dit que toute l'Eglise se trouvait partagée par ces trois différentes éditions, comme il l'assure d'une manière bien positive dans le passage de la note qui suit.

(1) Alexandria et Aegyptus in Septuaginta suis Hierarchiam laudat auctorem. Constantinopolis usque Antiochiam, Luciani martyris exemplaria probat. Hæc inter has provincias palestinos codices legunt; quos ab Origene elaboratos Eusebii et Pamphilus vulgaverunt: totusque orbis hæc inter se trifaria variatæ compugnat. Idem, in librum Paralipomenon præfat., oper. tom. cit., col. ead. Confer. Stephan. Le-Moigne, note ad Varia Sacra, pag. 511.

couvrir au texte primitif des livres saints du Vieux Testament; qu'enfin les Eglises qui approuvèrent son édition, sentiraient aussi qu'on devait corriger les exemplaires grecs des Septante sur le même original.

Vers le temps que les Eglises de la Palestine jouissaient des fatigues d'Origène sur l'Ecriture, et que celles de Constantinople et d'Antioche faisaient lire aux fidèles la Bible corrigée par S. Lucien, l'Egypte vit naître dans son sein le savant évêque (1) Hésychius qui s'occupa des mêmes travaux sur le texte grec des Septante. Les Eglises d'Alexandrie et de toute l'Egypte (2) firent usage de cette édition d'Hésychius. S. Jérôme (3) la cite sous le nom d'exemplaires alexandrins.

Il ne nous est pas aisé d'entrer dans certains détails touchant la manière dont Hésychius corrigea la version des Septante. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'il parut que son édition n'était ni une nouvelle version (4), ni une correction qui altérât

(1) J'embrasse ici le sentiment le plus reçu qui fait Hésychius évêque de quelque ville d'Egypte. Des écrivains disent qu'il étoit simple moine d'Alexandrie. Il y a plus de vraisemblance que c'est le même évêque qui souffrit le martyr pendant la dixième persécution qui enleva une foule de grands hommes à l'Eglise, et lui donna tant d'illustres martyrs. Eusebe nous a conservé la mémoire de cet évêque (*Eccles. historia lib. VIII, cap. 15, pag. 594; Conf. Guillelm. Cave, loc. cit., tom. I, sec. 5, pag. 155*).

(2) Voyez la note précédente, num. 1.

(3) Liber XV Commentar. in cap. LVIII, II Isaiæ, oper. tom. III, col. 455.

(4) M. Fabbé Duguet, loc. cit., pag. 227; Jo. Alb. Fabricius, *Biblioth. grecæ, vol. III, lib. III, cap. 12, § 14, pag. 358*.

Un savant très-instruit dans ces sortes de matières, a dit: *Id enim tantum Lucianus et Hésychius contulerunt, ut collatum cum hebræo LXX virorum editionem ipsi tantum repurgarent, quæ in eam profanorum hominum, hereticorumque et aliorum etiam temeritate venustateque, denique et librorum ignavia irrepererat* Joan. Curterius, *præfatio ad Procopii commentar. in Isaiam, §. v. verso folio*. Mais le témoignage de saint Jérôme (*ut supra retulimus*) qui avait vu lui-même les deux éditions, montrent clairement que Lucien et Hésychius avaient fait quelque chose de plus que de collationner simplement leur texte grec avec la vérité hébraïque. Lucien, comme on l'a dit, régla sa révision plutôt sur le texte hébreu que sur celui des Septante; aussi introduisit-il dans son édition des changements qui en certains endroits s'éloignaient du texte de cette version. Hésychius ne permit point de vue l'original hébreu; on voit néanmoins par un autre passage de saint Jérôme, où il cite son édition sous le nom d'exemplaires alexandrins, que l'évêque égyptien l'avait quelquefois mêlée d'additions que n'avaient ni l'hébreu ni les copies de la version des Septante corrigées par Origène: *Quod in alexandrinis exemplaribus in principio Anus capituli (Isaiæ LVIII, 41), additum est: Et ait hic in te locus meus semper: et in fine: Et ossa tua quæsi herba orientis, et pinguis, et hereditate possidebit in generationibus et generationibus: et in hebraico non habetur, sed ne in LXX quidem emendatis et veris exemplaribus Unde obelo prenotandum est. Hieronymus, in Isaiam, oper. tom. et loc. supra cit.*

L'édition de Grabe a conservé pour mot tout la seconde addition qu'on lit encore dans la Polyglotte de Londres: *Et ossa tua, etc.* *Καὶ τὰ ὀστῶνά σου ὡς βοτάνη ὀριαντὸς, καὶ ἰσχυρὸς, καὶ κληθήσεται ἐν γενεαῖς καὶ γενεαῖς: καὶ ἐν ἑβραϊστὶ οὐκ ἔστιν.*